

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1900

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 26

Compléter l'alinéa 85 par les mots :

« et d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Garantir que les publics en difficultés sont bien pris en compte dans les projets régionaux de santé.